

**SEM de la Citadelle - Augmentation du capital social - Apport de la Ville de Besançon**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La poursuite du programme d'investissement sur le site de la Citadelle appelle des moyens complémentaires.

Le Conseil d'Administration de la SEM de la Citadelle, réuni le 7 février 1997, s'est prononcé favorablement sur le principe et les modalités de l'augmentation du capital social de la Société qu'il est demandé aux actionnaires d'approuver au cours de l'Assemblée Générale qui aura lieu dans le courant du mois de mars.

Le montant prévisionnel de cette augmentation est fixé à 1 100 000 F (pour mémoire, le capital actuel est de 1 000 000 F).

La Ville de Besançon est appelée à souscrire une part équivalente à celle qu'elle détient actuellement, soit 7 200 actions à 100 F chacune (720 000 F).

Afin d'égaliser les droits des actionnaires sur les réserves constituées par la Société depuis sa création, une prime d'émission de 5 F par action est prévue, soit 36 000 F, pour la Ville.

Cette prime d'émission est motivée en partie par l'entrée au capital d'un nouvel actionnaire : la Caisse des Dépôts et Consignations dont l'apport viendra en sus de celui des actionnaires actuels, ce qui explique le montant de l'augmentation supérieur à 1 000 000 F.

L'entrée de la Caisse des Dépôts et Consignations implique la création d'un siège d'administrateur à son profit.

En conséquence, pour conserver l'équilibre actuel entre personnes publiques et privées au Conseil d'Administration de la Société, la Ville de Besançon disposera d'un siège d'administrateur supplémentaire.

L'augmentation de capital qui vous est proposée ne correspond en aucun cas à la reconstitution du capital social initial mais bien à un nouvel apport destiné à faire face aux travaux prévus actuellement. En effet, la SEM a enregistré un résultat positif en 1994 (50 000 F), équilibré en 1995 et selon les données disponibles, équilibré également en 1996.

La Commission du Contrôle Financier des Sociétés a émis un avis favorable sur ce dossier, dans sa séance du 21 novembre 1996.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif pour 1997 qui vous est soumis par ailleurs.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser son représentant à l'Assemblée Générale de la Société à souscrire à l'augmentation du capital social à raison de 7 200 actions à 100 F assorties d'une prime d'émission de 5 F chacune et à renoncer au droit préférentiel de souscription de la Ville pour la part de capital revenant à la Caisse des Dépôts et Consignations,

- désigner un représentant supplémentaire au Conseil d'Administration en la personne de M. Simon VOUILLOT.

- dans le cadre du nouveau Conseil d'Administration, autoriser M. Robert SCHWINT, représentant de la Ville, à exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration et M. Jean-Louis FOUSSERET, représentant de la Ville, à exercer celles de Vice-Président délégué.

**M. DUVERGET** : Simplement avant de parler de la SEM Citadelle, je ferai une remarque concernant le face à face de tout à l'heure. Si d'ici la fin du Conseil Municipal d'autres velléités venaient à se manifester, nous quitterions immédiatement la salle.

Je reprends maintenant le débat concernant la SEM Citadelle. La Citadelle est un monument phare de cette ville où se développe actuellement un ensemble d'activités, certaines complémentaires, d'autres contradictoires dans le domaine du type de public, dans le domaine de la finalité et dans le domaine de l'espace. La Citadelle, c'est un repère historique, c'est un lieu également d'où l'on regarde Besançon ; le plaisir de regarder Besançon est intense et important. La Citadelle, c'est l'image de Vauban, une image historique, une image d'architecture, une image de qualité de vie. Or de plus en plus, le zoo de la Citadelle, de par l'exiguïté des locaux, de par les conditions, ne correspond plus, me semble-t-il, à ce qu'on attend aujourd'hui d'un zoo qui doit plutôt être conçu comme un lieu de promenade. La question que je pose, c'est celle-ci : dans le cas d'une collaboration avec les communes périphériques dans le cadre du District du Grand Besançon, ne serait-il pas opportun, pour garder et contribuer à l'attractivité générale de l'agglomération, d'envisager une certaine redistribution des activités quitte à forcer dans le domaine du patrimoine, de l'aspect historique, de l'aspect évocation du passé, de l'aspect témoignage à travers les musées de la Citadelle et d'envisager par contre un redéploiement dans le Grand Besançon d'une autre activité qui elle aussi actuellement est en train de se développer ?

**M. LE MAIRE** : Je dois signaler que la SEM depuis qu'elle existe a réalisé un certain nombre de choses à la Citadelle. Elle a fait ce que nous lui avons demandé, c'est-à-dire équilibré à deux reprises le budget qui était prévu sans problème. Elle a déjà entamé un programme que nous avons présenté et qui va se poursuivre notamment en matière du zoo, mais Jean-Louis FOUSSERET va vous en dire deux mots plus clairement.

**M. FOUSSERET** : Je partage tout à fait l'analyse de Jean-Claude DUVERGET concernant le zoo : il est tout à fait obsolète et il faut intervenir sur ce zoo qui ne répond plus à un certain nombre de normes ni même aux préoccupations actuelles en matière de zoologie. Notre objectif est donc de donner beaucoup plus d'espace aux animaux en diminuant le nombre des espèces ; il y aura un espace consacré aux primates et un espace consacré aux félins, tigres et lions. Un premier projet a été soumis à la DRAC car nous allons aussi décapier le fond des remparts pour remettre en valeur le site et faire en sorte que ce parc soit quasiment -je dis bien quasiment et pas totalement- invisible. Ce qui est retenu comme principe de base, c'est de laisser les animaux en liberté et de mettre en cage les visiteurs. Je caricature mais c'est ce qui a été retenu. Je ne sais pas qui on pourra mettre en cage, effectivement, on pourra en discuter mais il y a un travail de réflexion mené avec la Direction des Affaires Culturelles, avec des zoologues, des paysagistes et la première phase de travaux qui consistera à mettre en place un parc à tigres -on n'a pas encore acheté les tigres d'ailleurs, il va falloir qu'on réfléchisse- débutera à l'automne et sera suivie au printemps par le parc à primates. On peut penser que l'année prochaine le parc sera déjà à moitié ou au tiers rénové.

Le District qui fait partie désormais de la SEM de la Citadelle, a précisé dernièrement lors d'une commission sous la présidence de mon ami Simon VOUILLOT à la Citadelle, qu'il était tout à fait partie prenante dans cette opération. Il considère que dans le cadre de l'étude touristique générale et globale qui doit être faite sur le District, la Citadelle est un point fort. Et puisque j'ai le plaisir d'avoir devant moi trois Conseillers Régionaux, j'en profite pour redire que nous souhaitons aussi travailler avec la Région, vous avez raison Monsieur DUVERGET. M. JACQUEMIN nous avait fait des promesses, je ne veux pas le titiller ce soir mais je sais qu'il va essayer de les tenir, il a encore bien quelque argent qui reste sur sa réserve parlementaire, même s'il en utilise beaucoup actuellement. Vous n'avez pas de tigre dans votre sac mais si vous pouvez mettre un tigre dans le moteur du développement de la Citadelle, je crois que ce serait une bonne chose. Pour un monument de ce type d'envergure régionale puisque c'est le monument le plus visité -il y a eu l'année dernière 262 000 visiteurs à la Citadelle- je crois qu'effectivement il faut créer une synergie régionale et je relance un appel à la Région, j'espère qu'il sera entendu.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. le Maire et M. FOUSSERET ne prenant pas part au vote), adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 11 mars 1997.*